

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMERATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-004-4
Séance du 11 mars 2025**

Adhésion à l'international water
association – IWA

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'international water association (IWA) pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'international water association (IWA) pour l'année 2025, dont le siège social se situe 1 Clove Crescent à Londres.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 3 517 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

